

AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

Reçu le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil Municipal du jeudi 20 février 2025

CONTEXTE

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ d'échanger sur les grandes orientations budgétaires de la collectivité,
- ✓ d'être informée sur la situation économique et financière de la collectivité,
- ✓ de rendre lisible l'action de l'équipe municipale et de clarifier les priorités.

Cadre Juridique

✓ L'organisation d'un DOB est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.

✓ Il doit donner lieu à une délibération (le vote doit attester que le débat a bien eu lieu).

✓ Il doit présenter les orientations générales du budget, l'endettement de la commune et les engagements pluriannuels.

✓ Il a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget en M57 (L.5217-10-4 du CGCT).

SOMMAIRE

Situation nationale

Contexte économique

Loi(s) de finances

Situation locale

Les orientations de politique générale

La stratégie financière

La situation budgétaire

Les missions de service public

Situation nationale

La situation des finances publiques françaises en ce début d'année 2025 est marquée par des défis budgétaires, exacerbés par la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024.

En 2025, l'activité économique resterait contrainte par des mesures de consolidation budgétaire et un contexte d'incertitude national et international pesant sur les comportements de consommation.

« L'activité est suspendue à un regain de confiance » selon l'Insee.



Contexte économique

La situation nationale

En **2024**, la croissance économique française est estimée à **+1,1%**, soutenue par les Jeux Olympiques et le commerce extérieur.

L'inflation reculait à **+2,5%**, contre **+5,7%** en 2023.

Pour **2025**, la croissance devrait ralentir à **+0,9 %**, en raison de l'incertitude économique et des politiques budgétaires.

L'inflation est prévue autour de **+1,5 %**, marquant une stabilisation proche des objectifs.

Revalorisation des bases : après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux sont revalorisées de **1,7%** en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation

Croissance 2025
+0,9 %

Inflation 2025
+1,5 %
(prévisions)

Contexte économique

Le Déficit Public

En **2024**, le déficit a atteint **6,1 %** du PIB et la dette publique **113,7 %** du PIB, dépassant les seuils européens.

La crise politique récente a aggravé l'incertitude budgétaire, conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance.

L'objectif reste cependant de ramener le déficit **sous 3 %** d'ici 2029.

Début **2025**, la France prévoit un déficit public de **5,4 %** du PIB, avec une croissance revue à la baisse à **0,9 %**. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement prévoit un effort budgétaire de 50 milliards d'euros en 2025, principalement axé sur des économies plutôt que sur des hausses d'impôts.

Déficit public 2025

5,4% du PIB
(prévision)

Loi de finances 2025

À la suite de l'adoption d'une motion de censure sur le PLFSS, le premier ministre a présenté sa démission le 5 décembre 2024. En conséquence, une loi spéciale a été adoptée le 18 décembre 2024 pour assurer la continuité.

Le projet de budget 2025 du nouveau gouvernement de François Bayrou prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB.

Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont proposées.



Loi de finances 2025

Le 1^{er} ministre, François Bayrou a décidé de reprendre le texte de son prédécesseur en y intégrant les modifications déjà validées par les parlementaires.

Le 23 janvier 2025, le Sénat a adopté en première lecture, et avec modifications, le projet de loi de finances par 217 voix pour et 105 contre.

Le 31 janvier, députés et sénateurs se sont réunis en commission mixte paritaire pour s'accorder sur un texte final.

Le 3 février une motion a été déposée en réponse à la décision du 1^{er} ministre d'engager la responsabilité du

gouvernement devant l'Assemblée nationale via l'article 49.3 de la Constitution

Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté sans vote la version finale du PLF, la motion de censure ayant été rejetée.

Le 6 février 2025, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi de finances.

Le même jour, le Conseil constitutionnel a été saisi par les députés du Rassemblement national (RN) et de La France Insoumise (LFI).

Il rendra sa décision le 13 février sur le projet de loi de finances

Loi de finances 2025 (en cours d'adoption)

Le projet de budget 2025 allège la ponction sur les collectivités locales, la ramenant à 2,2 Md€ au lieu des 5 Md€ initialement prévus.

Concernant les dotations, il doit voir le maintien de la DETR*, de la DGF et du FCTVA*,

Un fonds territorial de 200 M€ est créé pour le climat « directement réparti entre les EPCI ayant adopté un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET), à raison de 4 euros par habitant ».

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour les fonctionnaires, le Sénat a suivi l'exécutif en abaissant à 90 % l'indemnisation des agents en arrêt-maladie, mais s'est toutefois opposé à l'allongement du délai de carence.

* *DETR: dotation d'équipement des territoires ruraux / FCTVA : fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée*

Situation locale

Depuis 2021, consciente des défis liés au vieillissement des bâtiments, à l'environnement et à l'inclusion, la ville d'Aytré a engagé une gestion rigoureuse de son budget pour réduire sa dette et contrôler ses dépenses de fonctionnement, afin de renforcer sa capacité d'investissement.

Ces efforts portent leurs fruits, permettant aujourd'hui de concrétiser une rénovation urbaine alignée sur les priorités politiques des élus.

Ces investissements sont rendus possibles grâce à la stratégie budgétaire initiée en début de mandat.



Le projet politique du mandat

Les axes transversaux

Il faut intégrer à chaque étape du processus de décision, les 3 enjeux majeurs et transversaux à toute politique municipale, à savoir :

La **transition climatique et écologique** : poursuivre la mutation des espaces publics à l'aune de l'urgence environnementale, notamment à travers la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie. Transformer et adapter notre patrimoine face aux défis climatiques, lutter contre les passoires énergétiques, préserver notre littoral et la biodiversité.

Une **politique solidaire et inclusive** : En France, une personne sur cinq est en situation de handicap et presque deux sur dix vivent sous le seuil de pauvreté. Un grand nombre de nos compatriotes sont sans solution quant à l'accès à leur pleine citoyenneté, à leur autonomie. Il y va du respect de la personne, de toutes et tous, égaux en droits qu'elle que soit sa condition, de l'émancipation de l'individu et de son intégration dans la vie de la cité.

Le projet politique du mandat

Notre engagement est de poursuivre les mesures sociales, culturelles, scolaires et urbaines pour accroître l'accessibilité du territoire, avec une attention toute particulière vers les personnes atteintes de handicap.

Vivre ensemble, se rassembler, partager

Poursuivre la création de moments d'échanges multigénérationnels et de partage collectif, de réflexion, d'émerveillement, de divertissement. La culture à Aytré s'est réveillée et renforce le

sentiment d'appartenance à une communauté vivante, vibrante et capable d'offrir à ses habitants des manifestations ambitieuses. Classée 13ème ville de France où il fait bon vivre en 2024 (villes entre 5 et 10 000 habitants), Aytré rayonne désormais au-delà de ses frontières.

Le projet politique du mandat

Les axes de politique générale

Patrimoine bâti

Accélérer la rénovation des bâtiments et de la voirie

Garantir l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments communaux et des voies. Largement engagée, la rénovation des bâtiments se poursuit : plan toiture, isolation, réfection de l'existant, pose de panneaux solaires, protection du patrimoine... Une attention toute particulière est portée sur l'achèvement des travaux de l'église et ses

abords, afin de contribuer à sa sauvegarde et à l'entretien de notre patrimoine.

Écoles

Les écoles doivent être rénovées, agrandies et pensées pour les besoins d'aujourd'hui et les usages de demain. L'enjeu est majeur : accueillir tous les enfants des nouvelles familles aytrésiennes dans des écoles exemplaires en termes de normes environnementales et adaptées aux nouveaux modes d'éducation.

Le projet politique du mandat

Dans cet esprit, la rénovation de l'école de La Courbe est largement amorcée avec la finalisation du concours d'architecte, vers un outil pédagogique innovant, polyvalent et ouvert sur la vie de la cité. La concertation pour la Petite Couture a commencé avec un choix d'identité forte à définir : école bilingue anglais, école du dehors ou numérique.

Patrimoine naturel

Pédagogie, préservation et protection

Littoral, estran, marais et zones humides :

le patrimoine naturel d'Aytré constitue une richesse unique et collective, une mosaïque de paysages remarquables et d'une exceptionnelle biodiversité. Sa protection est une priorité. Un travail d'ampleur se poursuit sur la baie d'Aytré avec la requalification du sentier littoral et la recherche constante de solutions pour rendre notre plage baignable.

Le projet politique du mandat

« Verdir » la voirie et les espaces publics

Face au changement climatique, la ville de demain sera verte, ou ne sera pas. Partout où cela est possible, les sols devront être perméables et naturels (ex : cours d'écoles, raquettes) et des solutions trouvées pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie (ex : noues, arbres de pluie). Poursuivre l'éco-pâturage et la gestion différenciée de tous nos espaces publics et naturels. Plantation d'espèces et d'essences adaptées à la région avec un minimum de 150 sujets par an. Des pratiques qui rejoignent la politique communautaire du Territoire Zéro Carbone.

Le projet politique du mandat

Routes et trottoirs

Propreté de la ville

Anticiper, planifier et organiser à moyen et long termes l'entretien courant des espaces publics, espaces verts, avaloirs et trottoirs en excluant tout produit phytosanitaire.

Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages et accélérer notre politique de recyclage, de réemploi, de collecte et de valorisation des déchets communaux verts et « utiles ».

Circulation(s) : Simplifier, sécuriser, apaiser.

L'archipel des parcs, la plage et les quartiers d'Aytré doivent se relier et le maillage des voies douces guider la création de parcours piétons et cyclables à hauteur d'enfant, sécurisés, satisfaisants pour les PMR. Les objectifs au long cours : accompagner les changements de mobilité, fluidifier les circulations, faciliter les trajets du quotidien, doser la place de la voiture et réduire notre empreinte carbone.

Le projet politique du mandat

Créer du lien

Concertier et restituer

Chaque projet municipal majeur est porté à la connaissance et à la concertation citoyenne aux moyens d'ateliers participatifs, de réunions publiques animées par des spécialistes externes, d'analyses chiffrées, de dialogue avec le Maire et les élus afin de créer une forme d'ascendance de la chose publique. Il s'agit d'un moment-clé de l'action municipale : Ecouter, partager, restituer.

Cadre de vie

Un vaste chantier en cours : la requalification du centre-ville. Etudes, échanges, projet de halle des marchés, conception d'espaces de convivialité et de points de rencontre entre les citoyens - à l'image du parc Jean Macé. L'urbanisme moderne doit être pensé comme un vecteur indispensable au lien social. Etudier la phase de requalification de la place des Charmilles, poursuivre la rénovation totale de nos éclairages publics.

Le projet politique du mandat

Bouger ensemble

Le sport à Aytré fédère de nombreux pratiquants dans une centaine d'associations diversifiées et de clubs dynamiques. Le sport reste un enjeu majeur du vivre ensemble, toujours en mouvement. Ainsi la Ville étudie des pratiques nouvelles (padel tennis) ; le renforcement du pôle nautique après une saison-test aux côtés des clubs (kite surf, planche à voile) ; une étude globale sur l'adaptation du complexe sportif aux nouveaux besoins et la transformation de la maison du gardien en nouveau plateau pour les sports en salle.

Le projet politique du mandat

Vivre ensemble

Affirmer la « révolution » culturelle de la ville

Pour renforcer l'identité aytrésienne, il convient de maintenir, d'encourager et d'inventer une offre culturelle pertinente, innovante et festive, notamment à travers des événements accessibles au plus grand nombre et proches des aspirations citoyennes. La Ville continuera de soutenir les initiatives associatives et les artistes locaux en leur donnant les moyens de jouer, de travailler, d'exposer.

Réinventer les bâtiments culturels

2024 a vu la salle Brassens reprendre des couleurs, l'ouverture de l'Espace Jean Macé rénové du « sol au plafond » et habité d'un ambitieux projet d'enseignement artistique associatif, ou encore l'accélération des fresques de street art dans l'espace public. 2025 verra la Médiathèque Elsa Triolet achever sa mue avec, notamment, l'ouverture d'un espace de jeux.

Le projet politique du mandat

Ville solidaire

L'échelon de la solidarité communale est en première ligne face aux besoins de protection et d'écoute des plus fragiles. Elle nécessite de renforcer le partenariat avec les acteurs de terrain, d'amplifier la collaboration avec la communauté sociale et associative, de donner accès aux droits et aux soins, de développer des actions ciblées de prévention au plus proche des citoyens (contrat locale de santé et CTPS*). Priorisation vers les âges charnières de la

vie : la jeunesse et les anciens, sans oublier nos concitoyens les plus précaires. Le CCAS est désormais installé dans ses nouveaux locaux, situés au cœur de l'écosystème culturel et social de Jean Macé.

**convention territoriale des professionnels de santé*

Le projet politique du mandat

Renforcer la sécurité publique locale

C'est officiel, Aytré passera les 10 000 habitants courant 2025. Cette densification conduit à l'arrivée récente d'un cinquième policier afin d'accroître l'amplitude de présence des agents sur le terrain. Une police de proximité sécurisante, favorisant la médiation tout en représentant l'autorité. Une autorité de dialogue, de vigilance et de désamorçage. Les équipements de la police municipale (PM) sont aussi renforcés avec l'arrivée d'un radar mobile, l'achat complémentaire d'un véhicule électrique et un ambitieux déploiement de la vidéoprotection. La sécurité est un enjeu majeur du vivre ensemble et un facteur

essentiel d'égalité. Une attention toute particulière est accordée à la lutte contre les incivilités.

La stratégie financière d'Aytré

Depuis le début du mandat, Aytré doit faire face à plusieurs crises (sanitaire, économique, énergétique et sociale) qui ont nécessairement impacté son budget. Pour y répondre, la Ville a mis en place un pacte budgétaire visant à maîtriser ses dépenses et accroître ses recettes **-sans toucher au taux d'imposition-** tout en diminuant sa dette.

Le budget 2025 maintient une forte dynamique d'investissement **-toujours sur fonds propres et grâce aux financements des partenaires-** incluant des projets majeurs de rénovation des bâtiments et de la voirie.



Le pacte budgétaire du mandat

L'équipe municipale rappelle que le pacte budgétaire a :

- ✓ été validé lors du bureau municipal du 8 septembre 2021, après présentation de scénarios de prospective par le cabinet de conseil Finance active,
- ✓ été présenté à tous les conseillers municipaux et aux citoyens en conseil municipal du 10 novembre 2021,
- ✓ porté ses fruits en 2021, 2022, 2023 et 2024.

Les élus municipaux souhaitent donc continuer dans ce sens pour se donner les moyens de rénover la Ville et d'accompagner au mieux son développement.

Pacte budgétaire du mandat

200K€ / an

en fonctionnement
(dépense - / recettes +)

4M€ / an

d'investissement

Cela nécessite un travail sur

- Le périmètre du service public
- L'optimisation de toute dépense / recette

Le pacte budgétaire du mandat

La municipalité veille à l'adaptation des services publics aux besoins et aux moyens, tout en optimisant leur financement et leur gestion.

Travail sur le périmètre du service public

Adaptation aux besoins : La municipalité doit ajuster les services publics en fonction des évolutions des besoins des habitants, ce qui peut entraîner leur création, modification ou suppression.

Adaptation aux moyens : L'offre de service public doit être proportionnée aux ressources financières et humaines disponibles, en assurant un équilibre entre missions, moyens et compétences.

Modes de gestion : La municipalité doit évaluer l'opportunité d'une gestion en régie directe ou par délégation pour chaque mission, en analysant les avantages de chaque option.

Travail permanent d'optimisation

Subventions : le financement est étudié en dépenses et en recettes pour chaque projet. Des dossiers de subvention sont systématiquement déposés.

Participation des usagers : Les tarifs municipaux sont réévalués chaque année pour s'adapter à l'inflation et garantir une juste contribution des usagers.

Gestion du patrimoine : une stratégie patrimoniale doit permettre l'optimisation de la gestion des biens municipaux.

Le pacte budgétaire du mandat

Concrètement 200 K€ / an en fonctionnement (dépenses - / recettes +)

2021 :

Retour à la semaine de 4 jours : - 160K€ /an

Stratégie d'achats: - 26,5K€ (sur la durée des marchés)

Régime de taxe foncière sur les logements neufs : + 80K€ / an

Mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur certains secteurs

2022 :

Création d'un poste de chargé des subventions et recettes; on passe de 33 K€ en 2021 à plus de 600 K€ en 2023 et 2024

Occupations du domaine public non

commercial : + 200K€ /an

Optimisation fiscale sur les locaux professionnels : lancement de la mission

2023 :

Optimisation fiscale bases ménages : +7,8K€ de taxe foncière /an

Optimisation de l'occupations du domaine public sur réseaux : +20K€ /an

2024 :

Optimisation fiscale sur les locaux professionnels : + 81,8K€ de taxe foncière / an

Effets de la mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur certains secteurs de la ville : +409K€ a percevoir sur l'exercice 2025

Le pacte budgétaire du mandat

Concrètement atteindre 4 M€ / an d'investissement à la fin du mandat

2021 (0,86M€*) dont études bâtiments existants, voirie, équipements, travaux Pierre Loti

2022 (0,9M€*) dont études Jean Macé, sécurité église, travaux Pierre Loti

2023 (2,37M€*) dont travaux Jean Macé dont CCAS, éclairage LED, étude école La Courbe, étude globale centre ville, étude sentier littoral

2024 (3,25M€*) dont création espace jeux à la Médiathèque, entrée du parc Jean Macé, concours d'architecte école La Courbe, concertations requalification du centre ville, 1^{ère} tranche de rénovation de la salle Georges-Brassens, street-art dans la ville.

*** dépenses d'équipement nettes,** soit les réalisations enregistrées comptablement dans l'exercice, affectées à une opération d'équipement, hors opérations financières et hors opérations d'ordre



AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR
Resolu le 21/02/2025
Publie le 21/02/2025

Salle Georges-Brassens



Nouveaux locaux du Centre communal d'action sociale (CCAS)

AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

Reçu le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

Médiathèque Elsa Triolet

Rénovation de façade



Création d'un secteur jeux



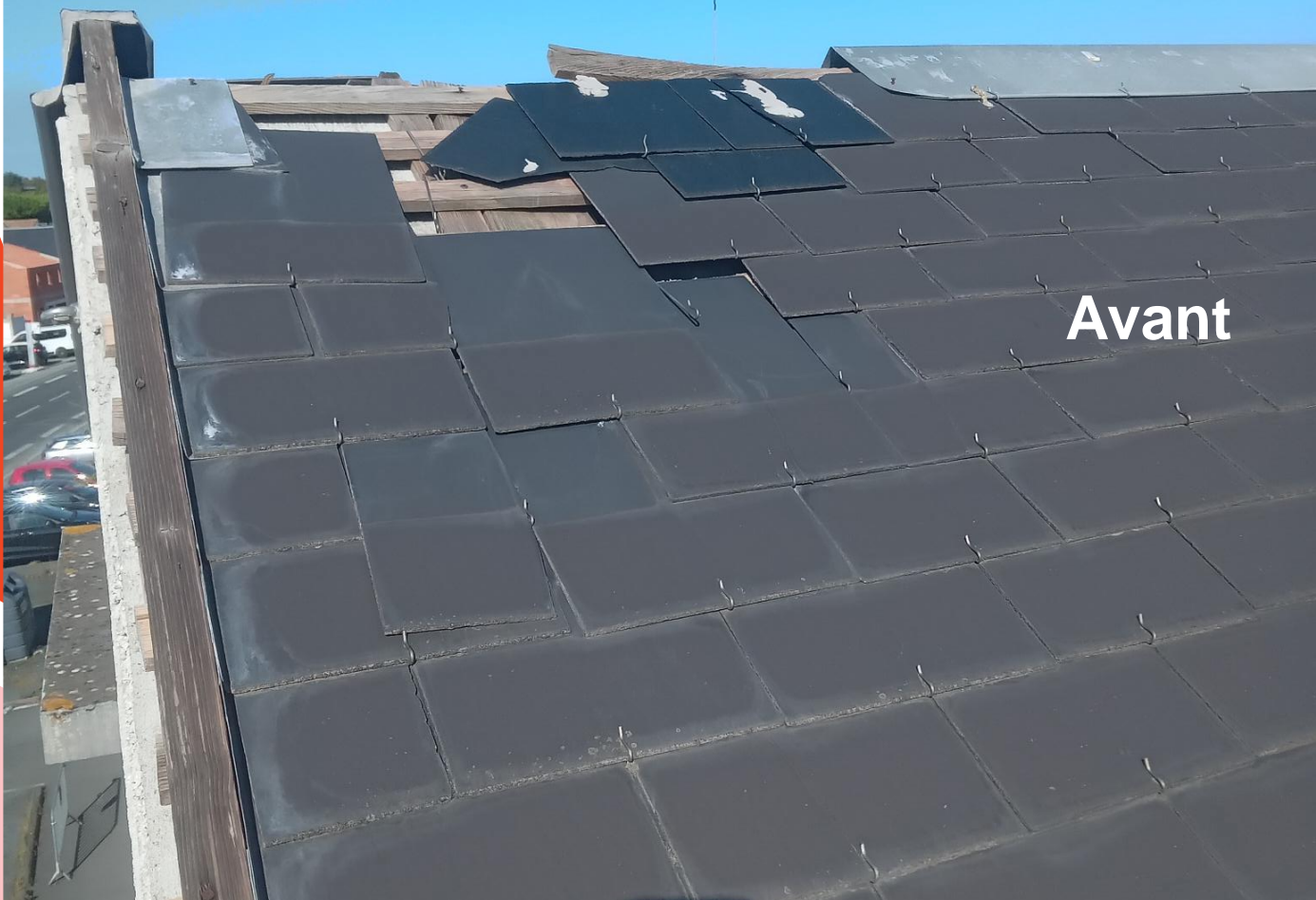
AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

Reçu le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

Plan toitures



Avant



Après

AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

Révisé le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

Rénovation des routes



Rénovation des pistes cyclables



AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

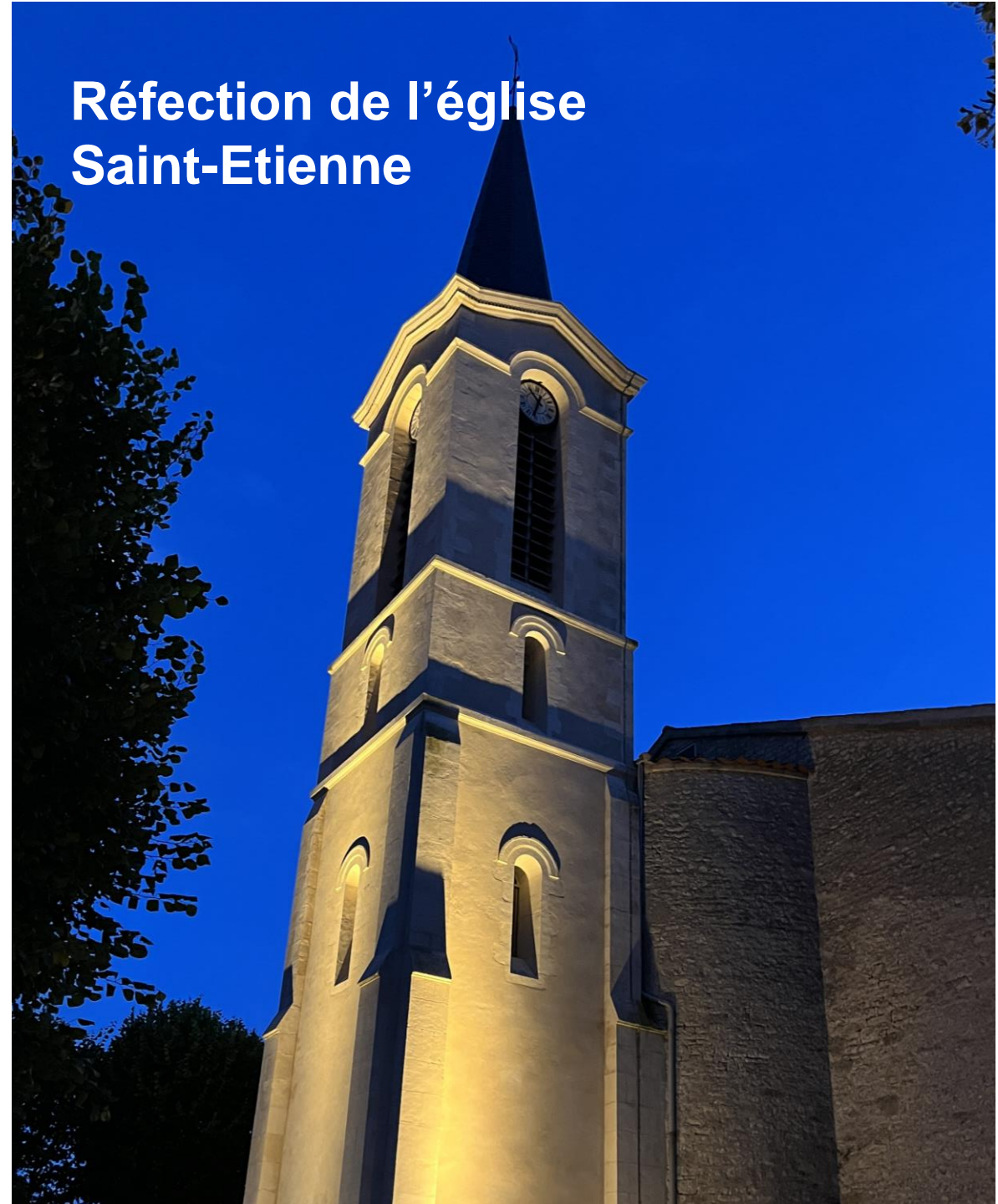
Reçu le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

Relamping en LED



Réfection de l'église Saint-Etienne



La situation budgétaire

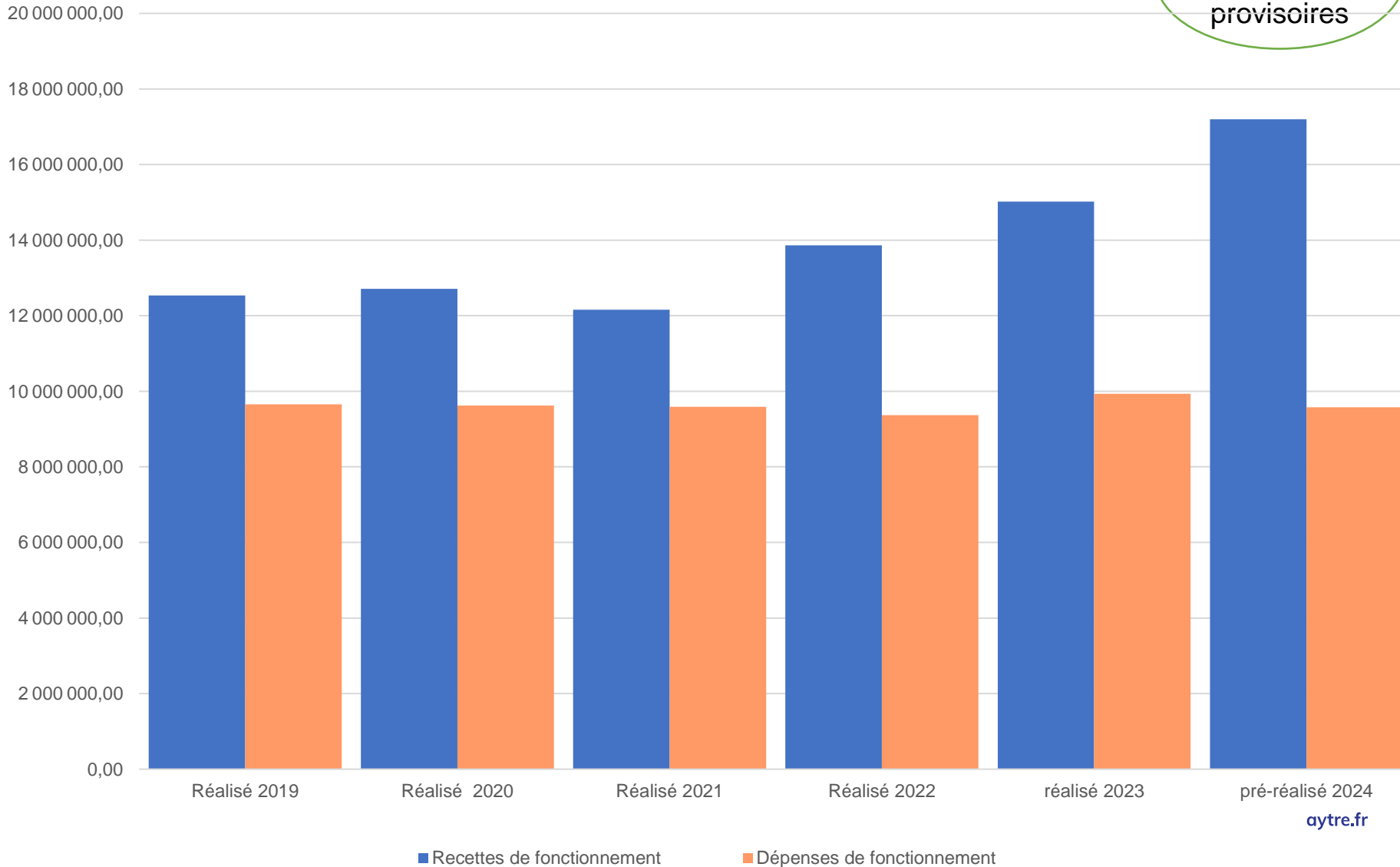
La situation budgétaire d'Aytré s'est redressée avec un endettement ayant très fortement diminué et un rééquilibrage des sections qui permet à la ville de mener une politique d'investissement.



L'équilibre des sections budgétaires : fonctionnement

Chiffres
2024
provisoires

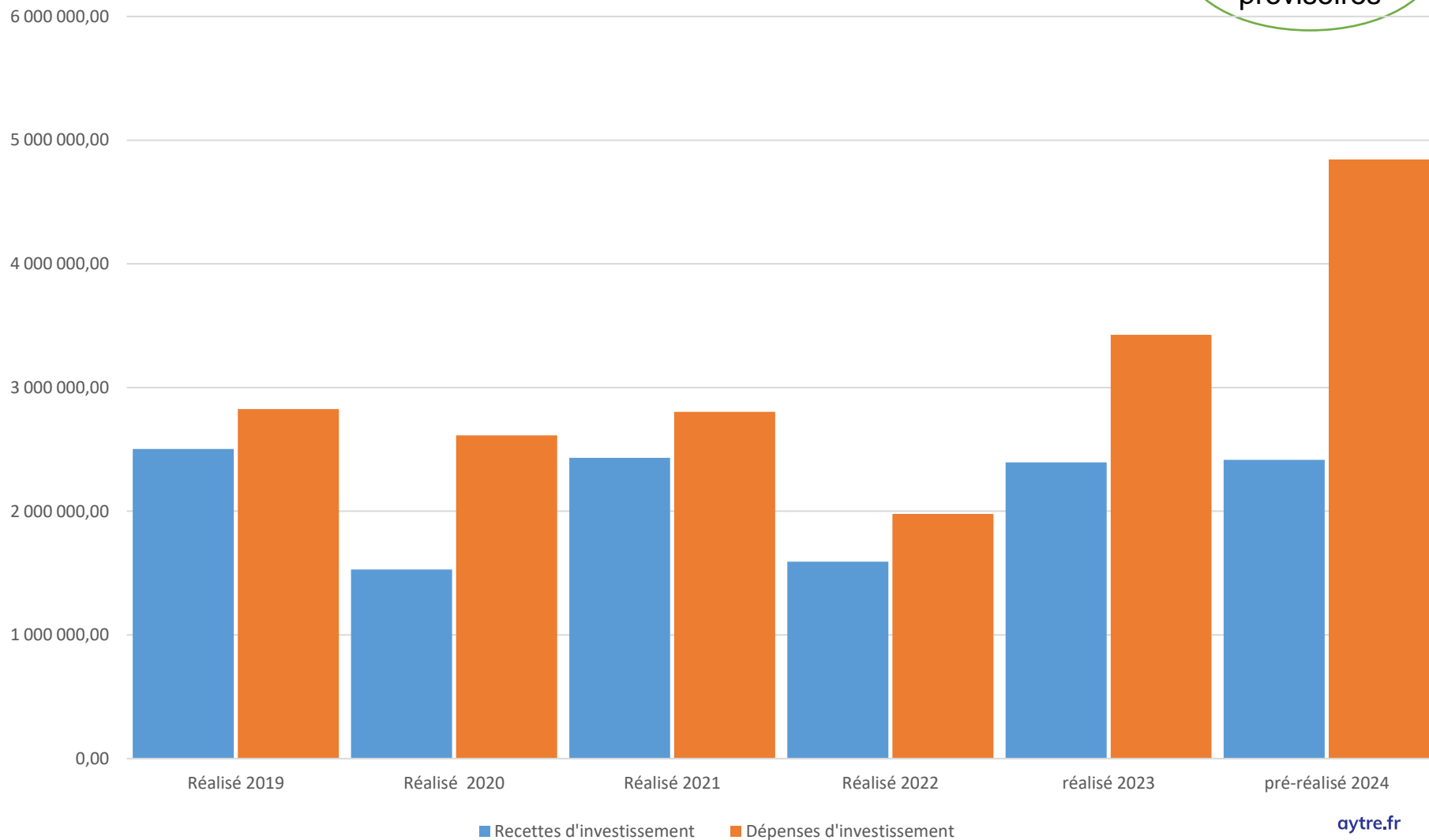
Evolution de la
totalité des
dépenses
(orange) et
recettes (bleu) de
fonctionnement



L'équilibre des sections budgétaires investissement

Chiffres
2024
provisoires

Evolution de la
totalité des
dépenses
(orange) et
recettes
(bleu)
d'investissement



Les épargnes

Les épargnes, qui s'affaiblissaient en 2019 et 2020 sont remontées sous l'effet du pacte budgétaire du mandat.

L'épargne nette (en orange) : elle finance l'investissement une fois le remboursement de l'emprunt (en capital) couvert.

Budget Principal > Prospective au fil de l'eau 2024

4 M

2 M

0 M

2019

2020

2021

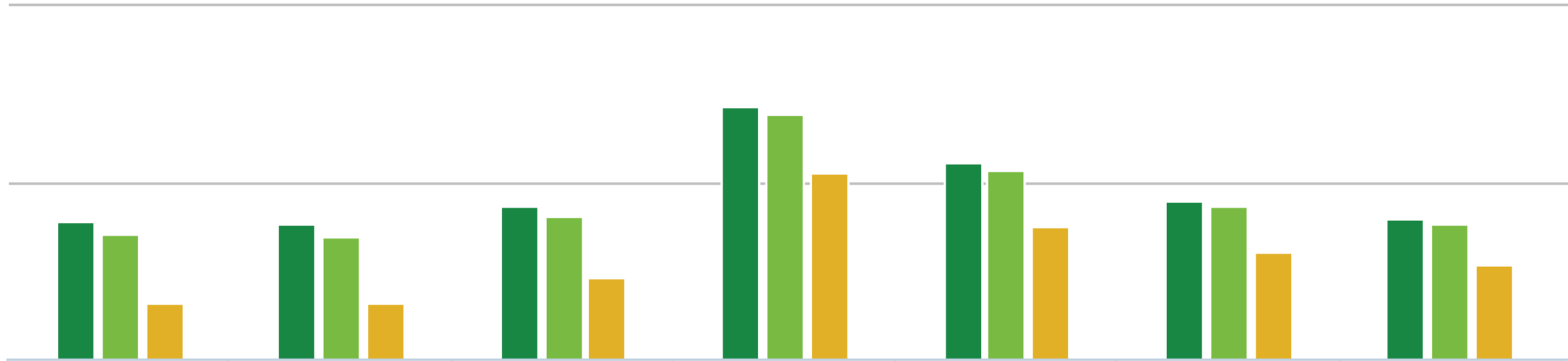
2022

2023

2024

2025

■ Epargne de gestion ■ Epargne brute ■ Epargne nette



La Dette

L'endettement d'Aytré est en nette baisse, après quatre années (2020 à 2023) sans emprunt.

A ce stade, il est envisagé de réaliser les investissements 2025 toujours sans emprunt : autofinancement et subventions.

* **Capacité de désendettement** = encours de la dette/épargne brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute

Synthèse Dette	2023	2024	2025
Capital restant dû au 01/01	3 464 067,88 €	2 836 224,42 €	2 311 069,48 €
Ratio de désendettement	1,33 (réalisé)	1,33 (prospective)	1,2 (prospective)
Nombre d'emprunts	14	11	10

L'évolution du besoin annuel de financement

Une variation négative qui illustre le désendettement d'Aytré. Ce sont les emprunts minorés du remboursement de la dette

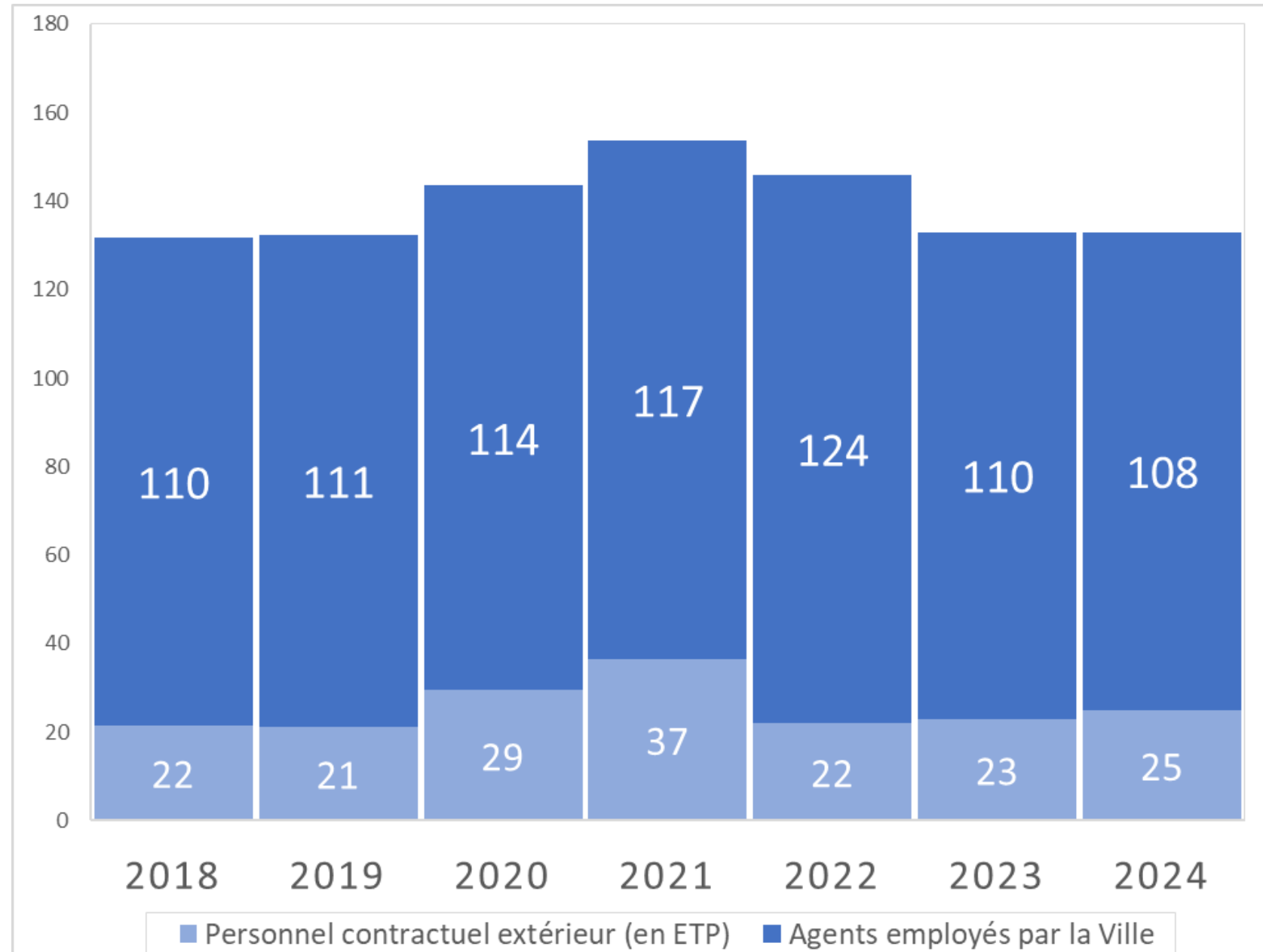
Année	CRD 1er janvier	CRD 31 décembre	Variation valeur	Variation %
2013	8 653 725,38 €	7 935 687,41 €	-718 037,97 €	-9,05%
2014	7 935 687,41 €	7 192 246,72 €	-743 440,69 €	-10,34%
2015	7 192 246,72 €	7 184 435,40 €	-7 811,32 €	-0,11%
2016	7 184 435,40 €	6 678 372,50 €	-506 062,90 €	-7,58%
2017	6 678 372,50 €	5 949 555,57 €	-728 816,93 €	-12,25%
2018	5 949 555,57 €	6 359 734,77 €	410 179,20 €	6,45%
2019	6 359 734,77 €	5 594 544,26 €	-765 190,51 €	-13,68%
2020	5 594 544,26 €	4 845 976,09 €	-748 568,17 €	-15,45%
2021	4 845 976,09 €	4 138 674,70 €	-707 301,39 €	-17,09%
2022	4 138 674,70 €	3 464 067,88 €	-674 606,82 €	-19,47%
2023	3 464 067,88 €	2 836 224,42 €	-627 843,46 €	-22,14%
2024	2 836 224,42 €	2 311 069,48 €	-525 154,94 €	-22,72%
Prev. 2025	2 311 069,48 €	1 844 071,11 €	-466 998,37 €	-25,32%

Les principales dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général : elles sont soumises à l'inflation.

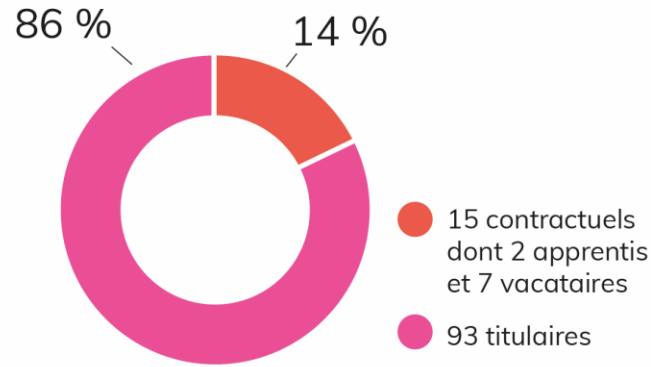
Les charges de personnel : plus de la moitié des charges de fonctionnement.

Ci-après l'évolution des effectifs :

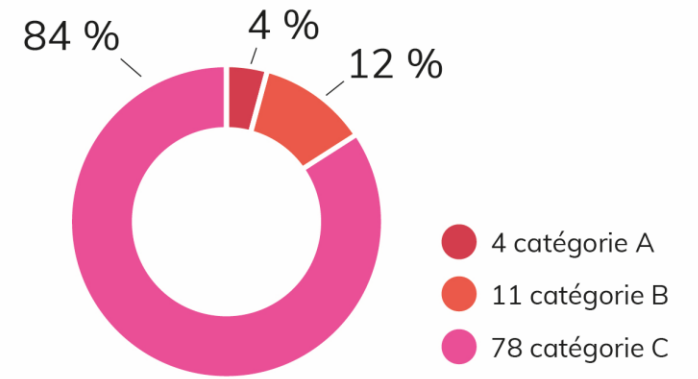


La structure du personnel

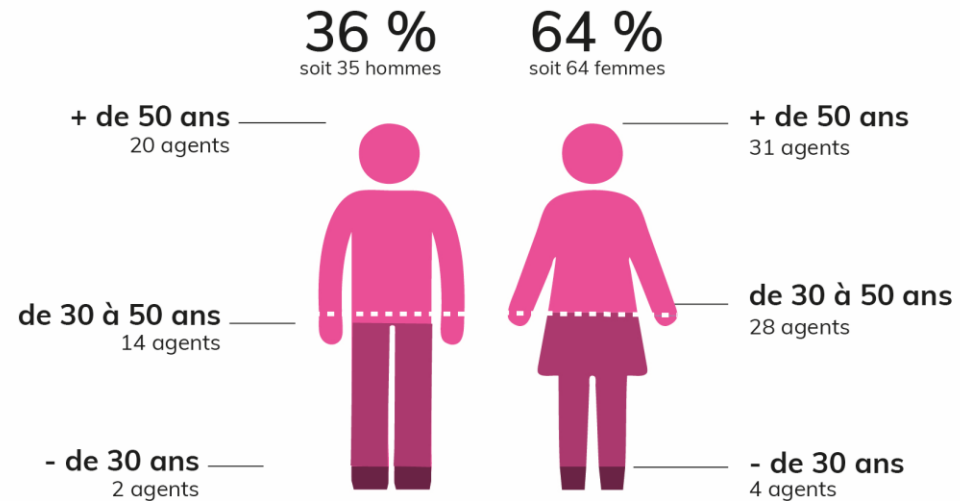
108 agents employés par la Ville
d'Aytré au 31 décembre 2024



Répartition des agents titulaires
par catégorie



Répartition par genre et tranche d'âge des agents sur emploi permanent
(93 titulaires et 6 contractuels)



Les dépenses d'investissement : le PPI

PPI INVESTISSEMENT SIMPLIFIÉ	CODES	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ENGAGEMENT / OBLIGATION	<i>sous têt</i>	506 230 €	1 100 730 €	1 400 730 €	288 230 €	38 230 €	38 230 €
Bâtiment	EBAT	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Voirie et places	EVOI	56 230 €	100 730 €	350 730 €	288 230 €	38 230 €	38 230 €
Espace verts et naturels	EEVN	400 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS NOUVELLES	<i>sous têt</i>	2 035 097 €	6 441 731 €	6 244 215 €	1 728 051 €	1 320 000 €	905 000 €
Réserve foncière / acquisitions	RFON	754 370 €	10 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €
Achats de nouveaux mobilier, outils	NMOB	16 027 €	0 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Bâtiment et enceintes	NBAT	838 000 €	6 194 231 €	5 909 215 €	1 218 051 €	1 010 000 €	810 000 €
Espace verts et naturels	NEVN	153 000 €	237 500 €	320 000 €	0 €	0 €	85 000 €
Nouveaux aménagements sportifs et de loisirs	NASL	273 700 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €
GROS ENTRETIEN & RENOUELEMENT EXISTANT	<i>sous têt</i>	2 785 353 €	1 455 500 €	1 968 700 €	1 887 000 €	900 000 €	818 000 €
Assurance	ASS	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Bâtiment et enceintes	BAT	542 594 €	175 000 €	225 000 €	205 000 €	205 000 €	55 000 €
Voirie, parkings et places dont réseaux	VOI	1 101 500 €	900 000 €	1 405 000 €	1 350 000 €	500 000 €	500 000 €
Signalétique	SIGN	13 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
Éclairage Public	EP	50 000 €	20 000 €	20 000 €	53 000 €	20 000 €	0 €
Espace verts et naturels	EVN	56 000 €	0 €	20 000 €	90 000 €	20 000 €	90 000 €
Renouvellement mobilier administratif et urbain, outils	MOB	201 859 €	144 500 €	140 700 €	43 000 €	25 000 €	43 000 €
Aménagements sportifs et de loisirs	ASL	548 000 €	0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €
Systèmes d'information	SI	212 400 €	151 000 €	93 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Véhicules et engins	VEHIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL	5 326 680 €	8 997 961 €	9 613 645 €	3 903 281 €	2 258 230 €	1 761 230 €

Les missions obligatoires et facultatives de la collectivité

Les communes ont des missions obligatoires comme l'état civil, l'éducation (entretien et personnel des écoles), l'urbanisme (PLUI, permis de construire), la voirie, la gestion des déchets, la sécurité (police municipale) et l'action sociale (CCAS). Elles peuvent aussi exercer des missions facultatives selon leurs ressources, comme le soutien à la culture et au sport, le développement économique, le tourisme et la protection de l'environnement. Ces compétences varient en fonction des choix locaux et des moyens disponibles.



Les missions obligatoires de la collectivité (activité 2024)

Quels que soient les moyens, la collectivité doit obligatoirement rendre les services suivants :

Education : Equipement et rénovation de 4 écoles et 1 groupe scolaire, 685 élèves accueillis (effectif stable).

Population: 1005 actes d'Etat civil et de service à la population (794 en N-1), 1.385 titres sécurisés, 6.706 électeurs inscrits, 3.248 emplacements dans 2 cimetières dont le cimetière naturel.

Urbanisme : 1047 actes et autorisations liées au droit des sols.

Entretien du patrimoine : 28.495 m² de bâti communal, 66,81 km de voies

communales, 2.182 points lumineux, 205 hectares d'espaces naturels et 70 hectares d'espaces publics à entretenir.

Tranquillité, sécurité et salubrité publique : 4.146 procédures de police (3.401 en N-1) dont 2.317 main-courantes, 710 registres d'accueil, 313 verbalisations, 320 objets trouvés, 162 véhicules en stationnement abusif, 145 amendes administratives et 14 rapports à OPJ, 185 arrêtés municipaux. 39 opérations de contrôles de vitesse.

Aides sociales via CCAS : 70 dossiers d'aide sociale légale, 10 obligations alimentaires, 278 demandes de logements sociaux (254 en N-1).

Les missions facultatives de la collectivité (activité 2024)

A périmètre constant il faut prévoir des moyens pour assumer les services publics facultatifs existants :

Périscolaire/extrascolaire : 108.338 repas préparés pour les enfants, leurs encadrants et les séniors des Cèdres (103.668 en N-1), 330 enfants accueillis au centre de loisirs, 1 local jeunes, 4 espaces périscolaires et 810 h d'animation sportive.

Petite enfance : 1 multi-accueil de 46 places, 1 Relais Petite Enfance de 38 assistantes maternelles, 1 lieu d'accueil enfant/parent et 1 espace PMI.

Culture et Animation de la ville : 12.900 spectateurs et/ou participants accueillis sur

11 grands événements (9 en N-1) et 32 spectacles (20 en N-1). 18 expositions. Poursuite du street-art avec des artistes, accueil du festival l'Horizon fait le mur. 26 partenariats noués au cours de la saison culturelle et d'animation de la Ville. 1005 acquisitions pour la médiathèque Elsa Triolet.

Communication institutionnelle : 18 campagnes grand format et 43 tous formats, 6 numéros du magazine soit 38.040 magazines municipaux imprimés et distribués, 42.401 imprimés tous formats et tous sujets (59.800 en N-1), 1 site internet (+ 6% de visites), 5 réseaux sociaux animés et modérés au quotidien.

Les missions facultatives de la collectivité (activité 2024)

Vie associative:

98 associations (sportives, culturelles, de quartier, APE...) dont 29 associations subventionnées, 221 conventions de mise à disposition d'équipements auprès des associations, organisation de la fête des associations, prêt de matériel, aide et accompagnement de 26 manifestations.

Équipements sportifs : Entretien de plus de 30 équipements sportifs (1 dojo, 2 terrains de rugby, 3 terrains de football, 1 salle de musculation, 2 courts de tennis couverts et 2 extérieurs, 2 boulodromes, 2 gymnases omnisport, 1 salle polyvalente, 1

plateau multisports, 1 Beach stadium, 1 skate-park, 1 city stade, 1 Street-workout, 1 piste d'athlétisme, 1 terrain de tir à l'arc, 6 terrains extérieurs d'activité, 1 parcours de santé ...).

Action sociale et aides facultatives :

131 dossiers d'aides facultatives, 38 résidents à la résidence autonomie (RA) les Cèdres, 69 familles bénéficiaires de l'Épicerie Sociale et 110 bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Les moyens gérés par les services support (activité 2024)

Enfin, tous les services de la collectivité ont besoin de moyens pour être déployés, ces moyens sont gérés par les services supports :

Systemes d'information : 82 PC, 1 serveur physique et 8 serveurs virtualisés, 257 tickets d'incidents ou de demandes traités, 42.526 appels entrants (40.328 en N-1) et 31.887 appels sortants.

Ressources humaines : 386 arrêtés de carrière, 26 rendez-vous en lien avec la retraite, 1512 fiches de paie, 52 dossiers liés aux instances médicales, 175 inscriptions en formation, 19 instances paritaires, 22 diffusions d'offres d'emplois et

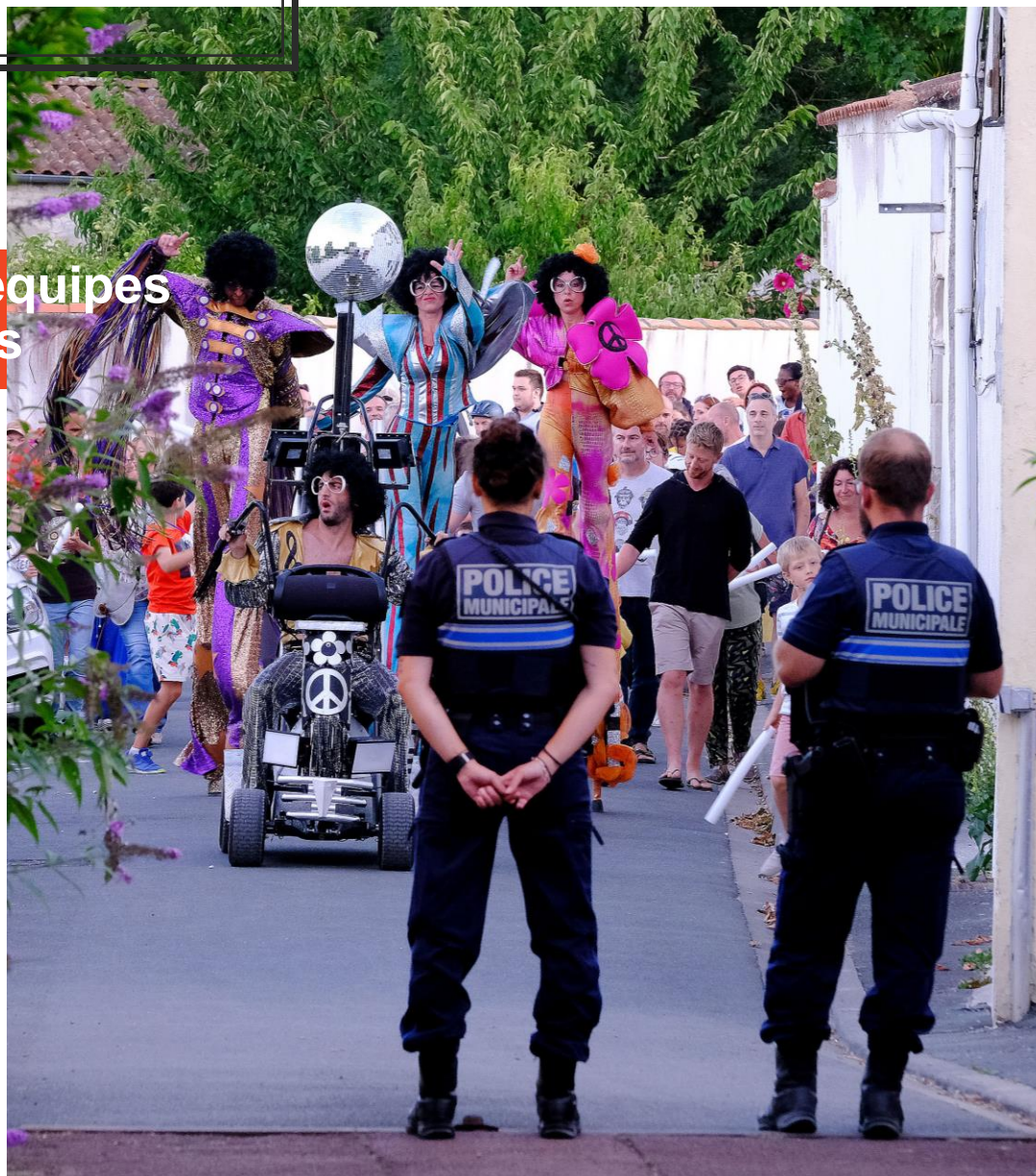
jurys, 975 réponses à candidats, 909 contrats temporaires.

Assurances: 60 dossiers en statutaire, 6 en dommages aux biens, 27 en responsabilité civile, 6 en protection juridique, 5 en flotte auto.

Finances : 1 budget principal, 2 budgets annexes, 9 documents budgétaires (BP/CA/CG), 29 délibérations financières, 7 modifications budgétaires, 10.559 lignes de mandats, 1.729 lignes de titres pour le budget principal.

Commande publique : 35 marchés publics publiés sur la plateforme, 145 courriers aux entreprises, 5 commissions d'appel d'offres.

Merci aux équipes
municipales



Aytré
vue par DOZ



AR Prefecture

017-211700281-20250221-DEL05_CM200525-AR

Reçu le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025



MERCI
de votre attention

DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
à suivre

Mairie d'Aytré
Place des Charmilles BP 30 102 - 17 442 Aytré cédex
05 46 30 19 19
aytre.fr